

Madame, Monsieur,

Nous remercions le Conseil Municipal des Enfants actuel de leur implication aux projets qu'ils ont mis en place durant leur mandat.

Ce Conseil Municipal des Enfants arrivant à la fin de son mandat, nous allons procéder au renouvellement de ce dernier.

Une information a été faite à l'école auprès des enfants concernés.

### **Comment va se dérouler l'élection du CME ?**

Tous les enfants habitants à La Rabatelière et fréquentant les cours du CE2 au CM2 sont électeurs et pourront être candidats.

Ces derniers trouveront, ci-joint, un dossier de candidature comprenant :

- 1 Déclaration de candidature (Il faudra joindre 1 photo d'identité),
- 1 Déclaration de programme (Avec 3 propositions ...),
- 1 Autorisation parentale,
- Le règlement des consignes de vote.

Ces documents, dûment remplis par les candidats, sont à retourner au **plus tard le lundi 11 septembre 2023**, au secrétariat de la mairie de La Rabatelière.

**Les élections se dérouleront sur le temps scolaire pour les élèves de l'école Notre Dame de la Salette, le vendredi 22 septembre 2023 à 15h30**, salle du Conseil municipal, à la mairie. **Pour les élèves des autres écoles, les votes se feront de 16h30 à 17h15 ce même jour.**

Restant à votre entière disposition pour de plus amples informations, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

L'Adjointe responsable du CME  
Sandrine CARDINAUD



### **Dates à retenir :**

**14/10/2023** : Marche des familles, cross des pompiers de 10h30 à 12h30  
(Pour soutenir l'association le ZELLES de JO.)

**Vacances de la Toussaint** : Préparation des décorations de Noël.

**1<sup>er</sup> et 11 novembre** : Commémorations

**2024** : Visite de la caserne des pompiers.

**Le CME se réunira plusieurs fois dans l'année en fonction des projets. Une convocation sera envoyée.**